

Journée de L'Attelage de Loisir

29 avril 2018

Dès 08h30 : Accueil des attelages sur le parking des **Attelages DULAC à Sciez**, Vérification des engagements et café de bienvenue..

Dès 09h00 : **Départs pour la promenade de tous les équidés.**
Contrôle des attelages et remise des dossards.

!!! 9h30 : **Dernier départ pour la promenade, désolé pour les retardataires**

Dès 12h00 : **Retour au point de départ et pique-nique pris en commun.**

Dès 13h30 : Parcours récréatif.

Dès 17h00 : Remise du trophée Joseph LACROIX et des plaques d'écurie, **restitution des dossards.**



Une pelle et sac poubelle est obligatoire pour le ramassage des crottins dans les zones résidentielles. Chaque attelage est responsable des déjections de leur(s) équidé(s).

Seul les 25 premiers équidés enregistrés seront retenus, soit 25 chevaux, ânes et poneys.

En cas de forte pluie, tout ou partie de la manifestation sera annulée ou reportée au dimanche 6 mai

Attention, il y aura un contrôle vétérinaire. Amenez les papiers de vos équidés.

Afin de faciliter le travail du vétérinaire, merci de nous adresser avec votre engagement les photocopies de l'identification (Transpondeur) et des vaccins de tous vos équidés.

Règlement

- **Seul les Meneurs présentant une licence FFE, ou une RC valide seront autorisés à participer à la manifestation (aucune dérogation ne sera acceptée pour ce point).**
- Les chevaux doivent être identifiés conformément à la législation et à jour de leurs vaccins.
- Les attelages sont contrôlés au départ de la promenade. Réglage du (des) harnais, matériel, capacité du(des) Groom(s) (au moins un Groom pour attelage en simple ou paire, 2 Grooms pour attelage à 4 équidés, connaissant l'attelage ou étant capable de tenir un cheval).
- La bombe ou le casque sont fortement recommandés, ils sont obligatoire pour les mineurs
- Seul les attelages satisfaisant au contrôle reçoivent leur dossard et prennent le départ de la promenade. Les attelages non conformes ne sont pas autorisés à participer aux promenades et maniabilité.
- Le dossard doit être obligatoirement porté par le groom. Il est interdit d'attacher le dossard à la calèche.
- Un parking pour les vans et les camions est à disposition.
- **La propreté autour des vans et camions sera sous la responsabilité des Meneurs et Grooms. Merci de laisser vos places propres en partant.**
- Matériel et chevaux sont sous la responsabilité de leurs propriétaires.
- La pause café organisée à mi-parcours (grand parcours) est obligatoire.
- Les circuits sont accessibles à tous les attelages (simple, en paire, 4 chevaux, poneys ou ânes).
- Les attelages sont tenus de respecter le code de la route.
- Aux croisements non surveillés, il appartiendra au(x) Groom(s) de veiller à ce que le passage soit libre, les croisements les plus critiques sont sécurisés.
- Une plaque d'écurie sera remise à chaque attelage, après la remise du dossard.